

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **onzième jour de février 2008**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Martin Sévigny
Maître Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

08-02-021

Approbation procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 7 janvier et du 14 janvier 2008.

ADOPTÉE

08-02-022

Congrès de l'UMQ 2008

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser les membres du conseil et le directeur général à participer au congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu à Québec les 24, 25 et 26 avril 2008.

QUE le conseil autorise la trésorière à effectuer les déboursés relatifs à l'inscription, à l'hébergement, au déplacement et aux frais de subsistance des élus municipaux et du directeur général qui participeront à ce congrès.

ADOPTÉE

08-02-023

Ratification d'une délégation à l'activité du 25^e anniversaire de la MRC

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise la ratification d'une délégation de la Ville de Princeville à l'activité du 25^e anniversaire de la MRC par l'achat de 4 billets au coût total de 160.00 \$.

ADOPTÉE

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Bois-Francs – Dépôt.

08-02-024

Adoption du calendrier de conservation

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette même loi oblige les organismes publics visés aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe à soumettre à l'approbation du ministre son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE ce calendrier doit être soumis à l'approbation de la Ministre de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire adopter une nouvelle version de son calendrier de conservation pour l'ensemble des ses archives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, et il est unanimement résolu que ce conseil adopte sa nouvelle version du calendrier de conservation établit par la Ville de Princeville selon le recueil des délais de conservation de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec.

QUE deux copies du calendrier soient transmises au ministre de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE

08-02-025

Ratification des chèques, des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 14 janvier 2008	
- no 8CH000120	annulé
- En date du 15 janvier 2008	
- nos 8CH000122 à 8CH000126	2 643.87 \$
- En date du 17 janvier 2008	
- nos 8CH000127 à 8CH000138	32 435.12 \$
- En date du 21 janvier 2008	
- nos 8CH000139 à 8CH000145	851.35 \$
- En date du 22 janvier 2008	
- nos 8CH000146 & 8CH000147	18 367.72 \$
- En date du 28 janvier 2008	
- nos 8CH000148 & 8CH000149	17 468.91 \$
- En date du 5 février 2008	
- nos 8CH000150 à 8CH000162	32 576.76 \$

- En date du 6 février 2008
- nos 8CH000163 & 8CH000164 3 470.40 \$

- dépôts salaires des périodes 200749 à 200752
- dépôts salaires des périodes 200801 à 200805

ADOPTÉE

08-02-026

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds d'administration :

- En date du 11 février 2008
- nos 8CH000165 à 8CH000275 376 288.30 \$

Fonds d'immobilisation

- En date du 11 février 2008
- nos 8CH200007 & 8CH200008 63 644.06\$

ADOPTÉE

Dépôt d'état financier d'organisme - Le greffier dépose l'état financier de l'organisme subventionné par la Ville : Soccer mineur.

08-02-027

Congrès de la COMBEQ

Sur une proposition, du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser Monsieur Michel Carignan, directeur de l'aménagement, l'urbanisme et de l'environnement à participer au Congrès de la Corporation des Officiers municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec qui aura lieu à St-Hyacinthe les 16, 17, et 18 avril 2008. La trésorière est autorisée à effectuer les déboursés relatifs à ce congrès, notamment les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de subsistance.

ADOPTÉE

08-02-028

Programme Emplois d'Été-Canada

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire présenter deux projets dans le cadre du programme Emplois d'Été-Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser le régisseur aux Loisirs et le directeur du service incendie à présenter chacun un projet dans le cadre du programme Emplois d'Été-Canada:

QUE la Ville de Princeville accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme Emplois d'Été-Canada;

QUE le maire et le greffier sont autorisés au nom de la Ville de Princeville à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le Gouvernement du Canada;

QUE la Ville de Princeville s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉE

08-02-029

Comité de Santé et Sécurité au Travail

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gaston Lavigne (secteur voirie) a avisé le Comité de Santé et Sécurité au Travail qu'il ne désire plus assister aux réunions dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prend acte de l'avis de retrait de Monsieur Gaston Lavigne au sein du Comité en Santé et Sécurité du Travail et autorise la nomination de Monsieur Marc Boisvert, comme délégué du secteur voirie pour siéger au dit comité.

ADOPTÉE

08-02-030

Protocole d'entente pour les premiers répondants avec l'Agence régionale de la santé et des services sociaux

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise le maire et le greffier à signer le protocole d'entente pour les premiers répondants avec l'Agence régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE

08-02-031

Demande d'assouplissement du rapport temps de réponse / ressources d'intervention incendie au Ministre de la Sécurité publique

ATTENDU QUE les objectifs prévus aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie prévoient notamment que les organisations municipales doivent structurer leur service de sécurité incendie, planifier l'organisation et la prestation des secours et prévoir les modalités d'intervention de manière à viser le déploiement d'une force de frappe permettant une intervention efficace;

ATTENDU QUE les organisations municipales dans la continuité d'assumer leur responsabilité en matière de sécurité incendie et de leurs efforts de se conformer aux exigences de la Loi sur la sécurité incendie et des objectifs prévus aux orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie connaissent des problèmes majeurs de coûts et de recrutement;

ATTENDU QU'il est établi par le rapport des travaux du ministère de la Sécurité publique sur la problématique des alarmes non-fondées que près de 91% des sorties de véhicules d'urgence en sécurité incendie le sont sur de fausses alertes ou alarmes non-fondées et que chacune de ces sorties est évaluée à quelques milliers de dollars, sans compter les risques inhérents à ce genre d'interventions;

ATTENDU QUE les exigences imposées en matière de temps de réponse et du nombre de pompiers pour une première frappe risquent de compromettre leur exonération de responsabilité tel que prévu par la *Loi sur la sécurité incendie* alors que la sécurité des citoyens et de leurs biens ne serait pas pour autant compromise;

ATTENDU QU'il devient nécessaire de revoir les exigences du rapport temps de réponse et de ressources d'intervention prescrite par les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie afin d'obtenir des assouplissements qui permettent de réduire les coûts d'organisation et d'opération tout en maintenant une protection optimale des citoyens et de leurs biens;

ATTENDU QUE vraisemblablement on pourrait avantageusement diviser en deux groupes dans un temps de réponse de dix minutes, respectant ainsi globalement le rapport temps de réponse et des ressources d'intervention pour un périmètre d'urbanisation,

Il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, et unanimement résolu, d'exiger du ministre de la Sécurité publique du Québec de permettre des assouplissements aux exigences du rapport temps de réponse et des ressources d'intervention, notamment pour les périmètres d'urbanisation;

À moins que l'alerte donnée ait spécifiquement déclaré l'existence de flammes, d'exiger du ministre de la Sécurité publique du Québec, que soit acceptée pour les périmètres d'urbanisation et dans un délai de dix minutes suivant l'alerte, une première intervention composée de quatre pompiers avec possibilité d'attaque, suivi, si nécessaire et selon l'ampleur du sinistre, d'un deuxième groupe de six pompiers pour circonscrire l'incendie;

D'exiger du ministre de la Sécurité publique que des assouplissements du même genre soient acceptés pour les interventions à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

08-02-032

Soumissions camion pick-up – Adjudication de contrat

ATTENDU le rapport des soumissions reçues préparé et déposé par le greffier;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la fourniture d'un camion Ford Ranger S.Cab 4x2 2008 à Automobiles Parr & Leconte pour la somme de 17 550.00 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

08-02-033

Acceptation du prolongement de la zone de 50km/h sur le boulevard Baril

ATTENDU l'intention du ministère des Transports de prolonger la zone de limite de vitesse à 50km/h sur le boulevard Baril;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de signifier au ministère des Transports l'accord de la Ville de Princeville au prolongement de la zone de limite de vitesse à 50km/h sur la route 116 (boulevard Baril Ouest) d'environ 400 mètres entre l'usine Natart Juvénile et l'Atelier mécanique Importek.

ADOPTÉE

Transfert au Gouvernement de la gestion des ponts municipaux – Information.

08-02-034

Développement du Faubourg sur le Golf – Diminution de la retenue et remise des rues à la Ville

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux d'infrastructures du Développement Faubourg du golf a été reçue;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à réduire la retenue présentement conservée à 5% et de verser le montant ainsi dégagé au Golf La-Fontaine;

De modifier l'entente relative à des travaux pour le projet domiciliaire «Faubourg du golf» afin de permettre que soient cédées les emprises de rues et les infrastructures à l'acceptation provisoire des travaux de la phase en cours.

ADOPTÉE

08-02-035

Demande de certificat d'autorisation au MDDEP – Projet rues Mailhot, Saint-Jacques Ouest et Des Érables

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'habiliter Monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur de Teknika/HBA à soumettre une demande au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'infrastructures sur les rues Mailhot, Saint-Jacques Ouest et Des Érables;

QUE la Ville de Princeville confirme l'engagement de transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation que les travaux d'infrastructures sur les rues Mailhot, Saint-Jacques Ouest et Des Érables ont été réalisés conformément à l'autorisation accordée, lorsque les travaux seront achevés.

ADOPTÉE

08-02-036

Entente industrielle avec Aliment s.e.c. – Confirmation de droits

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville, prend acte du transfert des droits, titres, intérêts et actifs d'Aliments Vermont Inc/Vermont Foods Inc., avec laquelle elle a signé une entente industrielle pour l'utilisation de ses ouvrages d'assainissement des eaux usées, à Aliments Prince s.e.c.;

QUE la Ville confirme que l'entente industrielle continue de s'appliquer à Aliments Prince s.e.c. sous les mêmes conditions que lors de sa signature.

ADOPTÉE

08-02-037

Évaluation du rendement et de la capacité de la station d'épuration des eaux usées – Mandat à l'ingénieur

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de mandater la firme d'ingénieurs Teknika-HBA pour produire une étude évaluant le rendement et la capacité de la station des eaux usées de la Ville de Princeville, pour un montant n'excédant pas 19 000 \$ (avant taxes), le tout selon l'offre de service datée du 6 février 2008.

ADOPTÉE

08-02-038

Demande de travaux d'entretien – Cours d'eau La Disette

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau;

ATTENDU QUE les sédiments accumulés dans ce cours d'eau proviennent en majorité par le débordement de la rivière Bulstrode;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire effectuer lesdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de l'Érable l'autorisation d'effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau La Disette de son embouchure jusqu'à la route 263 Sud, soit environ 500 mètres.

ADOPTÉE

08-02-039

Office municipal d'Habitation de Princeville – Budget révisé 2007 - Acceptation par la Ville

ATTENDU QUE l'Office municipal d'Habitation de Princeville a transmis une demande d'approbation d'un budget révisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver la demande de budget révisé présenté par l'Office Municipal d'Habitation de Princeville pour un déficit additionnel de 6 254 \$.

QUE le conseil consent à verser selon la loi, un montant supplémentaire de 625.40 \$ représentant 10 % du déficit additionnel approuvé par la SHQ.

ADOPTÉE

Office municipal d'Habitation de Princeville – Budget 2008 approuvé par la SHQ - Déposé.

08-02-040

Demande à la CPTAQ – Rogers Communication

CONSIDÉRANT QUE Ferme Félipé inc. est propriétaire des lots ou partie des lots 10-1, 10-2 et 9D rang 9 et 10C, 10D, 10F, 10H rang 10 du Canton de Stanfold, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie totale approximative de 75 ha ;

CONSIDÉRANT QUE Prédimach inc. est propriétaire de l'emplacement commercial sur une partie du lot 10-2 du même cadastre, en façade sur la route 116 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie demanderesse, Rogers Communications inc., désire louer à long terme une partie des lots 10-1 et 10-2 rang 9 pour y implanter un site de télécommunications avec chemin d'accès et ligne électrique sur une superficie totale approximative de 5 877.1 m² ;

CONSIDÉRANT QUE Rogers Communications inc. est un organisme fournissant un service d'utilité publique, soit un service de téléphonie cellulaire ;

CONSIDÉRANT QUE le choix du terrain visé découle d'une recherche sérieuse de sites de moindre impact sur l'agriculture dans le périmètre précis déterminé par les diverses contraintes d'implantation ;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des diverses contraintes d'implantation, il n'existe aucun espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire aux besoins de Rogers Communications inc. et aux objectifs de développement de la Ville ;

CONSIDÉRANT l'incompatibilité d'un site de télécommunications avec le développement résidentiel prévue dans la zone non agricole vacante à l'ouest de la route 116 ;

CONSIDÉRANT QUE le site retenu pour la tour vise une très faible superficie de terrain inculte et boisé, sans potentiel agricole ou acéricole, sur des sols rocailleux ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation et la localisation de la tour ont été planifiées en conformité avec les exigences du propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet à l'endroit visé n'aura aucune incidence négative sur l'agriculture et les activités agricoles du propriétaire et du voisinage, notamment à l'application des normes de distances séparatrices relatives aux odeurs inhérentes aux activités agricoles, tel que plus amplement démontré à l'expertise agronomique préparée par Daniel Labbé, agronome, et produite au soutien de la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la communauté bénéficiera d'une amélioration du service de téléphonie cellulaire sur son territoire et dans la région, et que cette amélioration compensera largement pour les faibles inconvénients auxquels on pourrait malgré tout prétendre pour l'agriculture ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale applicable ;

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

D'appuyer ce projet et de recommander fortement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'utilisation non-agricole, soit pour les fins spécifiques d'implantation d'un site de télécommunication comprenant une tour de type autoportante d'environ 75 m de hauteur, avec à sa base les cabinets pour les équipements électriques et électroniques requis, et pour l'aménagement de l'accès et d'une ligne électrique, d'une partie des lots 10-1 et 10-2 Canton de Stanfold, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie totale approximative de 5 877,1 m², le tout tel que localisé sur le plan de la description technique préparé par Yves Gascon, arpenteur-géomètre, au dossier 0707-20 minute 18325 et joint au dossier de demande d'autorisation.

ADOPTÉE

Tournée des municipalités – CLD de l'Érable – Dépôt information

08-02-041

Subvention d'heures de glace au Hockey mineur de Princeville – Saison 2007-2008

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder au Hockey mineur de Princeville une banque d'heures gratuites d'un maximum de 400 heures pour la saison 2007-2008;

QUE ces heures gratuites ne sont attribuées mensuellement qu'après que les premières 30 heures soient utilisées et facturées au Hockey mineure de Princeville, et ce, de septembre 2007 à mars 2008.

ADOPTÉE

08-02-042

Subvention d'heures de glace au Club de patinage artistique Les Chrysalides – Saison 2007-2008

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder au Club de patinage artistique Les Chrysalides une banque d'heures de glace gratuites d'un maximum de 240 heures, incluant le spectacle de fin d'année, pour la saison 2007-2008;

QUE les heures gratuites ne sont attribuées mensuellement qu'après que les premières 8 heures soient utilisées et facturées au Club, et ce, de septembre 2007 à mars 2008;

QUE pour les compétitions d'une fin de semaine (par exemple la compétition Claude Routhier), en autant que le régisseur aux sports n'y travaille pas, le Ville accordera une subvention équivalente au quart du total des heures louées par la Club.

ADOPTÉE

08-02-043

Subvention au Club de Soccer mineur de Princeville – Saison 2008

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 500 \$ soit octroyée à l'association du soccer mineur de Princeville pour l'année 2008.

ADOPTÉE

08-02-044

Acceptation d'une entente entre le Hockey mineur de Princeville et celui de Plessisville

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte qu'il y ait une entente entre les associations de hockey mineur de Princeville et de Plessisville pour former une association conjointe afin de permettre aux joueurs des deux municipalités de se fusionner dans les catégories A et B, étant entendu que le Hockey mineur de Princeville doit demeurer une entité à part entière et continuer à s'occuper et gérer les argents perçus par les inscriptions des joueurs provenant de Princeville, Norbertville et Saint-Norbert.

ADOPTÉE

08-02-045

Prêt de salle au Centre Communautaire Pierre-Prince – Casino du Club Lions

ATTENDU la demande présentée par le Club Lions de Princeville inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil consent à prêter gratuitement la salle communautaire Pierre Prince dans le cadre de

la soirée « Casino » organisée par le Club Lions de Princeville inc.

ADOPTÉE

08-02-046

Signature des ententes de partenariat avec la Caisse Desjardins de l'Érable et la Fédération – Bibliothèque Madeleine-Bélanger

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'entente de partenariat avec la Caisse Desjardins de l'Érable et l'engagement avec la Fédération des Caisses Desjardins du Québec pour l'utilisation du nom «Alphonse Desjardins» à la salle polyvalente de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger.

ADOPTÉE

08-02-047

Système de musique d'ambiance et d'alarme pour la Bibliothèque Madeleine-Bélanger

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de procéder à l'acquisition des équipements suivants pour la Bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger :

- Un système de sonorisation auprès de Euphonie Sonorisation Éclairage pour un montant approximatif de 2 600 \$ (avant taxes);
- Un système d'alarme incendie auprès de Auger BC Sécurité inc. pour un montant approximatif de 4 000 \$ (avant taxes) excluant les travaux électriques;

QUE le montant de ces dépenses provienne des crédits disponibles au règlement d'emprunt no 2006-111.

ADOPTÉE

08-02-048

Coût de participation au Comité des Camps de jour de l'Érable

ATTENDU QUE le Comité Camps de jour de l'Érable vise à regrouper 10 municipalités de la MRC de l'Érable offrant des Camp de jour/garde estivale;

ATTENDU QU'il a été résolu d'adhérer au Comité Camps de jour de l'Érable;

ATTENDU QUE le coût pour la coordination et le soutien à l'organisation des camps de jour sur le territoire de la MRC de l'Érable est estimé à 9 500.00 \$;

ATTENDU QUE le Comité Camps de jour de l'Érable prévoit une répartition équitable de ce coût entre les municipalités-membres, en fonction du nombre d'inscriptions au camp de jour;

ATTENDU QUE les démarches sont entreprises pour obtenir des paliers territorial (MRC) et régional (CRÉCQ) un soutien financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyée par la conseiller Martin Sévigny, et résolu unanimement que la Ville de Princeville, en tant que municipalité adhérent au Comité de Camps de jour de l'Érable, que sur une base de 7 municipalités participantes et de 300 inscriptions annuelles, payer

une quote-part de 250.00 \$ à ce comité et de prévoir un montant de 5.00\$ par inscription au camp de jour advenant que le soutien financier fasse défaut.

ADOPTÉE

08-02-049

Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil consent à verser une contribution financière de 200 \$ au Club Joie de Vivre de la MRC de l'Érable pour l'organisation de leurs activités.

ADOPTÉE

08-02-050

Association de Fibromyalgie des Bois-Francs

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder à l'Association de Fibromyalgie une aide financière au montant de 100 \$.

ADOPTÉE

08-02-051

Groupe scout St-Eusèbe de Princeville

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une contribution de 500 \$ au Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville pour l'année 2007-2008.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

08-02-052

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité _____

Louise Bergeron, trésorière